

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Responsable éditorial-e, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, session 2026

Le président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Responsable éditorial-e, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, au titre de l'année 2026 :

Madame SZOSTAK Bérengère, professeur univ.1cl., présidente, UVSQ, Guyancourt.
Monsieur PEUGNY Camille, professeur des universités 1e cl., vice-président, UVSQ, Guyancourt.
Monsieur BOUDE Yvan, ingénieur de recherche, expert, Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Versailles, le 21/09/2026

